

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 9 mai 2017

Vote(s) pour : 29

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 mai 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-05-15-BD-19.1 :

Tarifs concernant l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole "Metz Expos Evènements".

Rapporteur : Monsieur Gilbert KRAUSENER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention en date du 6 novembre 2006 déléguant à la SAS GL EVENTS le développement et l'exploitation du Parc des expositions de Metz Métropole et notamment ses articles 32 et 34,
CONSIDÉRANT la proposition du concessionnaire relative à l'évolution des tarifs concernant l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole,

APPROUVE la proposition de la SAS GL EVENTS de majorer les tarifs 2017 comme repris dans le document ci-annexé.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 mai 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



		TARIFS 2017 HT, en EURO		Evolution 2017/2016
Location des halls				
<i>Location nue, éclairage général compris</i>				
		TARIF 2016	TARIF 2017	
Hall C - 4 805 m²				
Exploitation	J	6 650,00 €	6 690,00 €	0,60%
Période de montage et démontage	J	3 481,00 €	3 510,00 €	0,83%
Hall A - 7 940 m²				
Exploitation	J	10 529,00 €	10 595,00 €	0,63%
Période de montage et démontage	J	5 503,00 €	5 540,00 €	0,67%
Hall B				
Totalité du Hall, 6 084 m ² (78 m x 78 m)	J	8 700,00 €	8 753,00 €	0,61%
Totalité du Hall, 6 084 m ² (78 m x 78 m) + Mezzanine	J	9 037,00 €	9 092,00 €	0,61%
Période de montage et démontage	J	5 212,00 €	5 244,00 €	0,61%
1/2 Hall, 3 042 m ² (78 m x 39 m)	J	5 242,00 €	5 274,00 €	0,61%
1/2 Hall, 3 042 m ² (78 m x 39 m) + Mezzanine	J	5 630,00 €	5 664,00 €	0,60%
Période de montage et démontage	J	3 174,00 €	3 194,00 €	0,63%
Hall + Mezzanine + Galerie	J	10 201,00 €	10 263,00 €	0,61%
Mezzanine seule, 161 m ²	J	342,00 €	345,00 €	0,88%
Galerie, 855 m ² (57 m x 15 m)	J	1 221,00 €	1 229,00 €	0,66%
Plein-Air (par période de 7 jours)				
Emplacement pour les Cirques	m ²	1,50 €	1,55 €	3,33%
Emplacement parking caravane avec eau et électricité (base 4 personnes)	J	14,00 €	14,00 €	0,00%
Tarifs basse saison				
Période du 15 juillet au 20 août et du 15 décembre au 02 janvier décembre <i>sur partie locative uniquement</i>		-30,00%	K par K	

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 mai 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 18.6 – Incubateur Lorrain : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. <i>Annexe : Convention.</i>	1 X 1	
Point 18.7 – Initiative Metz : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. <i>Annexe : Convention.</i>	X 1 1	
Point 18.8 – Réseau Entreprendre Lorraine : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens. <i>Annexe : Convention.</i>	X 1 1	
Point 19.1 – Tarifs concernant l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole "Metz Expos Evénements". <i>Annexe : Tableau tarifs 2017.</i>	X 1 1	
Point 19.2 – Tarifs concernant l'exploitation du Centre de Congrès "Metz Congrès Evénements". <i>Annexe : Tableaux tarifs 2017 et 2018.</i>	X 1 3	
Nombre total des actes transmis : 5 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 16 mai 2017
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Dolbz - AR